



PRÉFET DE LA DORDOGNE

CABINET DU PREFET

Périgueux, le

13 NOV. 2014

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE
DEFENSE ET DE PROTECTION
CIVILES
POLE PREVENTION
Affaire suivie par :
Nadine MAZEAU

LE PRÉFET DE LA DORDOGNE

à

Mesdames et messieurs les maires

Copie à M. le Président de l'Union des maires de la Dordogne

☎ : 05.53.02.24.27

☎ : 05.53.02.25.03

nadine.mazeau@dordogne.gouv.fr

Objet : Campagne d'information contre le risque d'intoxication au monoxyde de carbone

P. J. : Dépliants

Comme chaque année à l'approche des périodes de froid, une recrudescence du nombre de victimes à l'intoxication au monoxyde de carbone est à déplorer. En effet, le monoxyde de carbone demeure encore une cause de mortalité et d'hospitalisation importante puisque au total 1028 signalements d'intoxication ont été déclarés pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 mars 2014 et ce malgré des conditions météorologiques clémentes.

Les intoxications sont le plus souvent liées à un défaut de fonctionnement sur un appareil à combustion (chaudière, cuisinière...), un manque d'aération et/ou de ventilation ou encore l'obstruction des grilles d'aération et des conduits de fumée. L'usage prolongé d'appareils de chauffage d'appoint et l'utilisation à l'intérieur des locaux de groupes électrogènes demeurent également des causes d'intoxications récurrentes, tout particulièrement en période de grand froid.

C'est pourquoi, pour éviter ces risques, un certain nombre de gestes de prévention doivent être adoptés et mis en pratique tout au long de l'hiver.

L'information sur ces gestes simples, mais essentiels, doit encore être renforcée auprès du public. Ainsi, le ministère chargé de la Santé, le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Economie, des Finances, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, l'Inpes et ses partenaires – dont l'InVS, la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), la Fédération française du bâtiment (FFB), le Gaz Réseau Distribution France (GrDF) – ont décidé de mener une nouvelle campagne de prévention sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Vous trouverez ci-joint des dépliants ~~et affiches de prévention~~. Si vous souhaitez vous procurer gracieusement des exemplaires supplémentaires, vous pouvez contacter l'INPES en vous connectant sur <http://moncouponlibre.inpes.fr/> et en saisissant les identifiants suivants : CPGMONOCOPAI2014

Ces actions de prévention ciblent également les établissements recevant du public (ERP). Par conséquent, je vous invite à diffuser ces informations auprès des responsables des ERP, durant toute la période hivernale.

Vous constituez un relais important dans la prévention de ces accidents ; aussi je vous remercie par avance de votre participation à cette action.

Le Préfet.